

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT****à l'interpellation Yvan Pahud et consorts –
Les réfugiés ukrainiens sont les bienvenus chez nous,
mais un bilan provisoire le serait également
(22_INT_176)*****Rappel de l'interpellation***

Dès le début du conflit ukrainien, la Suisse et notre Canton accueillent les réfugiés qui fuient les zones de conflits de ce pays. Grâce à un large élan de solidarité, notre Canton a réussi à accueillir et ouvrir de nombreuses structures d'accueil. A bientôt une année du début du conflit, il paraît important que notre population se rende compte de l'effort qui est fourni pour accueillir les réfugiés de guerre en provenance d'Ukraine.

Ainsi j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'État :

- *Combien de réfugiés ukrainiens sont accueillis sur notre Canton au 31.12.2022 ?*
- *A combien s'élève le coût financier de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le Canton de Vaud à la charge du Canton au 31.12.2022 ?*
- *A combien s'élève le coût financier de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le Canton de Vaud à la charge de la Confédération au 31.12.2022?*
- *A combien s'élève le coût financier de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le Canton de Vaud à la charge du Canton lors de la présente réponse ?*
- *A combien s'élève le coût financier de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le Canton de Vaud à la charge de la Confédération lors de la présente réponse ?*

Ne souhaite pas développer.

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Les statistiques concernant l'effectif des réfugiés ukrainiens proviennent de la base de données de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) et se réfèrent au nombre de personnes ayant obtenu la protection provisoire (statut S) pour les personnes fuyant la guerre en Ukraine.

Pour répondre de manière exhaustive aux questions ci-dessous, il convient de distinguer le coût lié à l'accueil immédiat fourni par l'EVAM de celui assumé par les autres acteurs institutionnels du Canton qui ont été massivement mis à contribution pour faire face à l'afflux de personnes en quête de protection le plus important jamais observé en Suisse. Il s'agit des Directions générales de l'enseignement obligatoire et post obligatoire (DGEO et DGEP), de la Direction générale de la santé (DGS), de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), du Service de la population (SPOP) et du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM). Certaines communes également font face à des coûts importants, notamment liés à la scolarisation des enfants ukrainiens.

Réponses aux questions

1. Combien de réfugiés ukrainiens sont accueillis sur notre Canton au 31.12.2022 ?

Le nombre de titulaires de la protection provisoire (statut S) était de 5'641 personnes au 31 décembre 2022, dont 144 mineurs non-accompagnés (MNA). Il convient toutefois de relever que le Canton de Vaud a accueilli jusqu'à 6'747 personnes au bénéfice du statut S, dont 182 MNA, parmi lesquelles certaines ont quitté la Suisse au cours de l'année 2022.

2. A combien s'élève le coût financier de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le Canton de Vaud à la charge du Canton au 31.12.2022 ?

Les engagements à charge du Canton de Vaud en lien avec les prestations délivrées par l'EVAM et le SPOP (DEIEP) s'élèvent à CHF 14,3 millions.

Les engagements cantonaux en lien avec les prestations des autres intervenants mentionnés en préambule s'élèvent à CHF 17.5 millions, dont :

- environ 9,3 millions pour les prestations de l'école obligatoire,
- environ 5 millions pour l'accueil et la prise en charge de trois orphelinats ukrainiens (plus de 60 enfants),
- environ 1,4 million pour les prestations de la protection civile (ce montant inclut la location de la halle de Beaulieu du 01.01.2023 au 31.10.2023 pour CHF 940'000.-),
- environ 1,7 million pour l'encadrement médico-sanitaire,
- environ 0.1 million pour les prestations de curatelle.

3. A combien s'élève le coût financier de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le Canton de Vaud à la charge de la Confédération au 31.12.2022 ?

Les engagements fédéraux en lien avec les prestations délivrées par l'EVAM et le SPOP (DEIEP) s'élèvent à CHF 72,5 millions.

Les engagements fédéraux en lien avec les prestations délivrées par les autres intervenants concernent uniquement la prise en charge des orphelins et s'élèvent à CHF 0,8 million.

4. A combien s'élève le coût financier de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le Canton de Vaud à la charge du Canton lors de la présente réponse ?

A la date du 27 juin 2023, le montant à charge du Canton en 2023 est estimé à CHF 102.8 millions. En y ajoutant les coûts 2022 de CHF 31.8 millions, le total estimé à la charge du Canton de Vaud est de CHF 134.6 millions.

5. A combien s'élève le coût financier de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le Canton de Vaud à la charge de la Confédération lors de la présente réponse ?

A la date du 27 juin 2023, le montant à charge de la Confédération en 2023 est estimé à CHF 102.7 millions. En y ajoutant les coûts 2022 de CHF 73.3 millions, le total estimé à la charge de la Confédération est de CHF 176.0 millions.

Tableau de synthèse des coûts de l'accueil des personnes ayant fui l'Ukraine en 2022

	Prestations DEIEP	Prestations autres départements	Total
Total des engagements	86,8 millions	18,3 millions	105,1 millions
Financement fédéral	72,5 millions	0,8 million	73,3 millions
Financement cantonal	14,3 millions	17,5 millions	31,8 millions

Tableau de synthèse des coûts estimés de l'accueil des personnes ayant fui l'Ukraine en 2023 – état au 27.06.2023

	Prestations DEIEP	Prestations autres départements	Total
Total des engagements	165,4 millions	40,1 millions	205,5 millions
Financement fédéral	101,1 millions	1,6 million	102,7 millions
Financement cantonal	64,3 millions	38,5 millions	102,8 millions

Tableau de synthèse des coûts totaux estimés de l'accueil des personnes ayant fui l'Ukraine en 2022-2023 – état au 27.06.2023

	Prestations DEIEP	Prestations autres départements	Total
Total des engagements	252,2 millions	58,4 millions	310,6 millions
Financement fédéral	173,6 millions	2,4 millions	176,0 millions
Financement cantonal	78,6 millions	56,0 millions	134,6 millions

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 23 août 2023.

La présidente :

Le chancelier a.i.:

C. Luisier Brodard

F. Vodoz